

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/43

L'an deux mille vingt deux, le quinze novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 8 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Léa LACUVE à Laurence MORATO-CARBOU.

ABSENTS : *néant*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'école Calendrete Los Cascamels de Rieux Minervois.

M^{me} le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention reçue de l'école « Calendrete » Los Cascamels de Rieux Minervois pour participer à leur fonctionnement.

Elle précise que 5 enfants de Puichéric fréquentent l'établissement de Rieux Minervois pour l'année scolaire 2022-2023.

En se basant sur le montant attribué annuellement pour les fournitures scolaires et le nombre d'enfants de l'école de Puichéric, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette structure à hauteur de 75 € par enfant, soit de 375 € pour la Calendrete Los Cascamels de Rieux Minervois.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 375 € à l'association Los Cascamels.
- **Dit** cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 15 novembre 2022
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.

